

RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 OCTOBRE 2004 À 20 H 30

Convocation du 28 septembre 2004.

Le conseil municipal de Rouffiac s'est réuni en session ordinaire le mardi cinq octobre deux mil quatre, à vingt heures trente au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Tissandier Julien, Maire.

PRÉSENTS : MM. TISSANDIER, CHIRON, TARRIT, CLÉMOT, GUÉLIN, MUSSEAU, MARTINAUD et ARNAUD.

ABSENTS EXCUSÉS : Mme BRÉARD qui a donné pouvoir à M. TISSANDIER et M. MONNEAU.

Monsieur Joël ARNAUD a été élu secrétaire de séance.

Le procès verbal de la réunion de conseil du 7 septembre 2004 est adopté à l'unanimité.

EXAMEN CHANTIER RD 128

M. Jean-Marie MAROLLEAU (DDE de PONS) fait un rapide rappel descriptif du chantier, carte à l'appui.

Il s'ensuit un débat sur le profil des bordures, qui, dans un premier temps, devait être droit et haut, de chaque côté de la voie. De plus, par souci de forcer les usagers de la route à diminuer fortement leur vitesse dans la traversée du bourg, il est prévu de planter une haie vive à l'aplomb de cette bordure entre les propriétés JP COHEN et G SANTON.

A retenir sur le sujet :

- Le profil de la bordure entre les propriétés G. DOCHE et G. SANTON sera droit et haut.
- Le profil de la bordure autre que précédemment sera bas et en pan coupé.
- Le profil de la bordure face aux entrées des propriétés sera bas sans arrête.
- Une haie sera plantée à l'aplomb de la bordure de profil droit et haut.
- Les trottoirs non plantés seront recouverts de calcaire.
- La buse existante face à la propriété G. TESSON sera condamnée (Les eaux de pluies seront canalisées par le caniveau en continuité de l'existant).
- Le fossé face aux propriétés G. DOCHE et J. ARNAUD sera comblé (Les eaux de pluies seront canalisées par le caniveau).
- Le fossé face aux propriétés R. GRAVELLE et S. MAZUREAU sera busé (La DDE déterminera le diamètre utile des buses).
- Les ralentisseurs existants seront reconstruits aux normes et aux mêmes emplacements.

La date de début des travaux sera conditionnée par la date d'exploitation des réponses à l'appel d'offres. Le collaborateur de la DDE annonce que, en principe, ils devraient débuter fin octobre voire début novembre 2004.

DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE REVITALISATION DES PETITES COMMUNES

Monsieur le Maire remet à ses collègues le rapport dressé par le Subdivisionnaire de Pons concernant l'analyse des offres reçues des cabinets d'urbanisme pour l'élaboration de la carte communale de Rouffiac.

Après délibération, le conseil municipal, à l'unanimité, retient le Cabinet CREA de La Rochelle qui a :

- les références pour ce type de prestations ;
 - proposé, comme la quasi-totalité des autres bureaux d'études, l'organisation d'une réunion publique et envisage d'animer huit réunions de travail avec les élus et les organismes qui seront associés à l'élaboration de la carte communale ;
 - présenté le délai d'exécution le plus court (8 mois) ;
 - présenté l'offre la moins disante,

Le conseil municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire :

- à solliciter le concours financier de l'État et du Conseil Général,
 - à signer le marché avec le Cabinet CREA en application de l'Art. 28 du Code des Marchés Publics pour un montant TTC de 6984,64 €.

EXPLOITATION AIRE DE LOISIRS ÉTÉ 2005

Pour 2005, la caution et le loyer ont été réévalués à 2000 € chacun.

Le 15 septembre 2004, Monsieur SAUNIER de CHANIERES (Exploitant 2004) a confirmé son souhait de prendre en gérance l'aire de loisirs pour l'été 2005, en acceptant les nouvelles conditions financières.

Le 21 septembre 2004, Monsieur RADJI de DOMPIERRE a proposé ses services pour assurer la gérance de l'aire de loisirs pour l'été 2005. Pour ce, il a présenté une lettre de motivation et une analyse financière de rentabilité. Cette étude a été présentée et commentée.

Il en ressort ce qui suit :

- Caution et loyer acceptés jusqu'à 5000 €.
- Nombreuses animations prévues.
- Bail triennal souhaité.
- Constructions en dur pérennes à la charge du pétitionnaire.
- Données financières
 - Base : 100 repas (Prix moyen: 17 €/20 €) par jour sur 5 mois pleins (mai à septembre).
 - Investissement dans l'achat d'une licence IV.
 - Investissement dans du matériel de restauration.
 - Embauche de 3 salariés pendant les 5 mois d'ouverture.

Après en avoir délibéré (*Bail triennal non réglementaire, construction en dur interdite, optimisme démesuré quant à la fréquentation et la durée de l'activité*), le conseil a souhaité voter par bulletin secret conformément à l'Art. L 2121-21 du CGCT (Code Général des Collectivités Territoriales). Le résultat confirme le choix pour Monsieur SAUNIER (9 voix pour SAUNIER, 0 voix pour RADJI et 0 nul).

Monsieur Le Maire est mandaté pour faire connaître aux 2 candidats le résultat du vote.

QUESTIONS DIVERSES

Stationnement aire de loisirs

Un campeur est resté sur l'aire de loisirs du 1^{er} au 11 septembre, après la fin de la gérance à M. SAUNIER.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, fixe le coût de stationnement à 2 € par jour, soit 22 € et charge Monsieur le Maire d'émettre un titre à son encontre.

TÉLÉTHON

ROUFFIAC participera à cette grande cause le vendredi 3 décembre 2004 en organisant une soirée dans la salle "Espace SAINTONGE".

En première partie, de 20 heures 30 à 22 heures, la chorale de THENAC se produira. En seconde partie, à partir de 22 heures, la section FÊTES et CULTURE de l'Association FOYER RURAL de ROUFFIAC organisera une animation danse avec les membres et la responsable de cet atelier.

La recette des entrées (2 € par personne) sera intégralement reversée à l'association TELETHON.

Cérémonie du 11 novembre

L'organisation habituelle est reconduite.

Carrefour des communes en Charente Maritime (Les 8 et 9 octobre 2004, Hall d'exposition à SAINTES)

Monsieur Le Maire assistera aux colloques "*Le Maire et la Justice*" le vendredi 8 à 14 heures et "*La thématique de la gestion de l'eau et de l'environnement*" le samedi 9 à 10 heures.

Joël ARNAUD assistera au colloque "*Finances locales et intercommunalités*" le vendredi 8 à 16 heures.

Aire de loisirs

Les travaux de sécurité et de sauvegarde sont commencés.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 30.

Signatures :

J. TISSANDIER

C. CHIRON

J. TARRIT

C. BRÉARD

J. ARNAUD

JB CLÉMOT

E. GUÉLIN

D. MUSSEAU

E. MARTINAUD